

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02806

Numéro SIREN : 795 149 467

Nom ou dénomination : FITNESS TENDANCE 31

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2018 sous le numéro de dépôt A2018/015986

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



2202103

Dénomination : FITNESS TENDANCE 31
Adresse : 12 avenue Hector D'espouy 31220 Cazeres -FRANCE-
n° de gestion : 2013B02806
n° d'identification : 795 149 467
n° de dépôt : A2018/015986
Date du dépôt : 05/10/2018

Pièce : Décision collective par consentement unanime des associés à un acte au sens de l'article 1854 du code civil en date du 19/08/2018



2202103

FITNESS TENDANCE 31

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 12 Avenue Hector d'Espouy - 31220 CAZERES
RCS TOULOUSE : 795 149 467

DECISION COLLECTIVE PAR CONSENTEMENT UNANIME DES ASSOCIES **A UN ACTE AU SENS DE L'ARTICLE 1854 DU CODE CIVIL**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
LE NEUF AOUT

LES SOUSSIGNES :

1 - Monsieur Eric Thierry Mario PELE, né le 30 mai 1975 à AURILLAC (CANTAL), demeurant à CAZERES (31220) 18 bis Vieux chemin de Palaminy, marié avec Madame Ingrid LASSAIGNE, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée le 15 juin 2002 à la Mairie de BRETENOUX (Lot).

2 - Madame Ingrid PELE née LASSAIGNE, le 4 novembre 1974 à BRON (Rhône), demeurant à CAZERES (31220) 18 bis Vieux chemin de Palaminy, mariée avec Monsieur Eric, Thierry, Mario PELE, sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée le 15 juin 2002 à la Mairie de BRETENOUX (Lot)

Agissant en qualité de seuls et uniques associés de la société **FITNESS TENDANCE 31**

EXPOSE PREALABLE

Madame Ingrid PELE fait part aux associés de sa décision de démissionner de ses fonctions de gérante, à compter du 9 aout 2018

En conséquence, les soussignés décident de prendre les résolutions suivantes, étant précisé que les présentes valent décision collective des associés de la société **FITNESS TENDANCE 31**, par consentement unanime de ces derniers à un acte, au sens de l'article 1854 du Code civil.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte de la démission de Madame **Ingrid PELE** remise ce jour, de ses fonctions de gérante, à compter du 9 aout 2018, et lui donnent quitus pour sa gestion.

Les associés décident de ne pas procéder à son remplacement, Monsieur **Eric PELE** exerçant déjà les fonctions de co-gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les soussignés donnent tous pouvoirs à Monsieur **Eric PELE**, avec faculté de subdélégation au profit de tous clerks ou employés de notaires de la SCP DSM – Notaires Associés à MURET, 18 Route d'Eaunes,

A l'effet d'effectuer les différentes formalités prescrites par la loi et notamment de procéder à la publicité, dans un journal d'annonces légales, de la modification de la gérance, de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des décisions prises, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

DECLARATIONS DIVERSES

Les associés déclarent exactes les indications les concernant figurant en tête des présentes.

Ils déclarent avoir la capacité juridique pour agir à l'effet des présentes.

Les associés font élection de domicile pour l'exécution des présentes au siège social de la société.

OPPOSABILITE A LA SOCIETE

Un exemplaire de cet acte valant décision collective des associés a été remis à Monsieur **Eric PELE**, gérant de la société, ainsi qu'il le reconnaît, en vue de l'opposabilité des présentes décisions à ladite société.

Suivent les signatures

Monsieur Eric PELE

« Lu et approuvé – Bon pour pouvoirs » (mention manuscrite)

Lu et approuvé - Bon pour pouvoirs



Madame Ingrid LASSAIGNE

« Lu et approuvé – Bon pour pouvoirs » (mention manuscrite)

Lu et approuvé - Bon pour pouvoirs

